



C O N S E I L
R É G I O N A L

LE PRÉSIDENT

REÇU LE *AG*
02 OCT. 2009
Office de Tourisme de Cernay et de
la Région du Vieil Armand
→ Site Internet
le 02.10.09
[Signature]

Monsieur Christophe MEYER
Président de l'Office de Tourisme de
Cernay et de la région du Vieil-Armand

1 rue Latouche
68700 CERNAY

Strasbourg, le 29 SEP. 2009

DAFTE /Service Tourisme
Affaire suivie par Frank SCHWARZ
Tél. 03.88.15.64.98
E.mail : frank.schwarz@region-alsace.fr

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la démarche des villes de Nancy et de Saint-Nicolas-de-Port qui souhaitent faire protéger le terme « Saint-Nicolas ». Cette initiative a suscité de votre part une réaction d'opposition. Je tenais à vous faire savoir que votre incompréhension et votre indignation sont légitimes et que j'y souscris pleinement.

En effet, la fête de Saint-Nicolas fait partie intégrante des traditions alsaciennes. Elle participe de ces coutumes vivantes qui font de l'Alsace une région à forte identité. Fêtée dans la plupart des foyers de la région, elle nourrit des souvenirs de Saint-Nicolas visitant les écoles sous les yeux émerveillés des enfants. Elle s'inscrit dans la grande tradition du pain d'épices dans laquelle l'Alsace s'illustre brillamment et qui fait de cette période de l'année, un moment de convivialité dans notre région. Autant d'éléments constitutifs du patrimoine alsacien auxquels nous sommes tous collectivement attachés et auxquels nous n'entendons pas renoncer.

C'est pourquoi je vous apporte tout mon soutien dans votre démarche visant à vous opposer à cette demande d'usage exclusif du terme « Saint-Nicolas ». Celui-ci doit impérativement rester dans le domaine public et faire l'objet de l'usage le plus libre possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

et la plus cordiale.

[Signature]
André REICHARDT

Copie à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)